



Ligue francophone Belge de Tir à l'Arc

De la F.R.B.T.A, association sans but lucratif.

Renaix, le 18 décembre 2008.

PV du CA du 12 décembre 2008.

- Présents** : P. Wiggeleer, P.J. Lemaire, P. Meunier, F. Hanique, N. Meyer, C. Boxho, M. Van Vlaenderen
E. de Ryckere, G. Delcominette, B. Florent, P. Estiévenart et H. Willems.
D. Fievet (Directeur technique), L. Lejeune (Secrétaire administratif).
- Excusé** : M. Ronsse.
- Invitée** : M. Palasti.

Ouverture de séance : 20h00

ORDRE DU JOUR :

1. Accueil par le vice-Président et président f.f. :

- 1- Accueil des membres du C.A. :
Le vice-Président et Président f.f. remercie les administrateurs et les délégués pour leur présence.
Il souhaite la bienvenue aux nouvelles venues au sein du Conseil d'administration.
- 2- Confirmation attribution rôle président f.f. :
Le vice-Président lit la lettre de démission du Président M. Verstraeten. Le Conseil d'Administration prend acte et confirme la décision prise par échange de courriel, à savoir confier la charge de Président faisant fonction à Monsieur P. Wiggeleer (vice-Président en exercice) jusqu'au terme du mandat (AG de mars 2009).
Il informe avoir réceptionné les lettres de démission du Secrétaire général et de l'Administrateur responsable à la gestion sportive. Il informe leur avoir envoyé au nom du CA un courrier accusant réception de leur décision.
- 3- Désignation de l'intérim des responsabilités :
Les administrateurs démissionnaires présentent les matières relevant de la responsabilité du secrétaire général et de celles de l'administrateur responsable à la gestion sportive.
A la suite de quoi, le C.A. confie à Madame Francine Hanique l'intérim de la charge de Secrétaire générale et à Madame Claudine Boxho celui de la gestion sportive jusqu'à l'assemblée générale de mars 2009. Madame Nathalie Meyer assistera Madame Boxho dans sa tâche.
- Le C.A. n'ayant pas statué sur une redistribution du rôle, l'éditeur responsable de la revue « l'Archer » et de « l'Info flash LFBTA », reste le secrétaire administratif jusqu'à décision contraire du C.A.
- 4- Représentativité de la L.F.B.T.A. : La présence de représentant(s) de la L.F.B.T.A. est sollicitée lors de divers manifestations initiées par les acteurs du sport en Communauté Française de Belgique (voir au niveau Belge) tel que Ministère du sport, Provinces, ADEPS, AISF, etc.

Cette présence est souhaitable, voir indispensable si nous voulons être considérés comme partie prenante du développement du sport en Communauté Française, développer un carnet d'adresses ... Ces manifestations étant souvent organisées durant les heures de bureau, le Directeur technique et le Secrétaire administratif restent disponibles pour assurer toutes missions confiées par le C.A.

- 5- Assemblée générale de mars 2009 (année comptable 2008) : Afin de décider du lieu retenu, il est temps d'envoyer des appels d'offres près des salles pouvant accueillir l'organisation de l'A.G. selon la formule retenue en mars 2008 (AG le samedi matin suivi d'un apéritif dînatoire). Il est demandé aux membres du CA élargi aux délégués, de rechercher les lieux pouvant convenir et d'en informer le secrétaire administratif qui sollicitera une offre écrite

Mandataires : Le 5 janvier 2009, un courriel demandant les noms des mandataires sera envoyé aux cercles. La réponse étant attendue pour le 30 janvier 2009 au plus tard (date de la poste faisant foi).

Convocations ... ordre du jour : Ceux-ci doivent être envoyés au plus tard un mois avant la date de l'AG. Il est donc impératif que le CA se réunisse le 6 février 2009 pour arrêter l'ordre du jour et permettre au secrétaire administratif de préparer et envoyer les documents en temps et heure.

- 6- Assurance Responsabilité Civile Administrateurs : La demande a été présentée à plusieurs reprises auprès des membres de l'UC (FRBTA). Les membres de la HBL ne semblent pas intéressés. Hors, les risques inhérents aux fonctions attribuées au sein de l'organe de gestion de la LFBTA méritent une couverture en R.C. ... suggestion déjà évoquée mais non concrétisée. La Secrétaire générale f.f. prendra contact avec « Ethias » afin de demander une proposition de contrat couvrant en R.C. les fonctions assumées au sein du CA de la LFBTA (administrateurs et délégués), et, pour éviter de devoir prendre une seconde couverture (économie de prime), y inclure les fonctions assurées par certains membres du CA et le Directeur Technique au sein de l'UC (FRBTA). Demander également s'il est possible d'inclure dans le contrat la couverture du Président de la FRBTA, membre de la LFBTA sans responsabilité en son sein.

- 7- Règlement de sport et tir (R.S.T.) LFBTA : Annoncé en août pour la fin 2008, le Directeur technique et le secrétaire administratif ont entamé le travail. Suite aux récentes évolutions une mise à jour de l'ébauche de RST s'impose ... Le Directeur technique et le secrétaire administratif sont chargés par le CA de finaliser le travail entamé, et ce afin de proposer le projet à la lecture du CA fin janvier, à la lecture des cercles mi-février et si possible son application pour la saison extérieure FITA ! Les divers règlements nature entérinés par la FRBTA seront intégrés au RST.

- 8- Assistance au travail administratif : Certains travaux d'encodage doivent être répétés à plusieurs reprises ... Ceci, afin d'être présentés sous différentes mises en page et avec différents contenus qui répondent aux exigences des organismes demandeurs. Exemple : la liste des membres demandée pour l'envoi de l'archer est différente de celle demandée par le greffe du tribunal, qui est elle-même différente de celle souhaitée par l'ADEPS, etc.

L'acquisition d'un programme informatique adapté devrait faciliter la tâche administrative et libérer du temps que le secrétaire administratif pourrait consacrer à d'autres tâches. Tâches aujourd'hui négligées faute de temps et pourtant au combien importantes, pour le développement de la LFBTA (exemple : contacts avec la presse et les médias ... recherche de sponsors ... préparation d'outils tel que dossier presse, dossier sponsor, etc.)

Le secrétaire administratif a sollicité le web-master pour la réalisation de l'outil. Celui-ci est prêt à relever le challenge.

Le trésorier prendra contact avec le web-master pour s'entendre sur le prix de la réalisation (tous travail mérite salaire).

- 9- Règlement de travail : La LFBTA est un employeur. Il est légalement tenu de se doter d'un règlement de travail (législation sur le travail). Le secrétaire administratif transmettra à la Secrétaire générale f.f. les projets types en sa possession. La Secrétaire générale f.f. fera au CA, une proposition de règlement, adaptée à la spécificité de la LFBTA.

- 10- Calendrier « extérieur 2008 » : Le 02 décembre, le document de demande de tir extérieur pour la saison 2009 a été envoyé par courriel aux cercles avec demande de le retourner complété auprès des délégués pour le 07 janvier au plus tard (un exemplaire par compétition).
Le secrétaire administratif demande aux délégués, de lui transmettre la liste des demandes de leur province au plus tôt après avoir solutionné les éventuels doublons internes de la province.
Le responsable à l'arbitrage demande qu'à l'avenir, les calendriers soient réalisés plus tôt pour faciliter la finalisation des calendriers d'arbitrage bien avant le début de la saison concernée.

- 11- Tableau des qualifiés pour le Championnat de LFBTA en Salle 2008-09 : Le document « je participe » qui a déjà été envoyé, le sera à nouveau début janvier (après Bertransart) avec demande de le retourner complété pour le 19 janvier au plus tard.

- 12- Badges Target, Etoiles et Pointes de flèches FITA : « Peut-on attribuer les basses distinctions FITA lors de tir non repris au calendrier de la FITA ? » ... la réponse de la FITA est : **NON**
La question a été posée suite à l'information, reçue et vérifiée, que nos voisins du nord (HBL) procèdent de la sorte.

Quelle chance avons-nous dès lors de ne plus lier l'attribution d'un record de Belgique au paiement d'une taxe internationale, comme c'est le cas aujourd'hui (records accordés uniquement sur les tirs Badge Target FITA).

Elle semble bien faible au vu du peu de considération que la HBL accorde aux règlements qui ne sont pas de leur crû.

2. Rapport des délégués du tir nature et des provinces :

2.1 Délégué tir nature :

- 1- Arbitrage : Les fichiers sont sur le site.
Les calendriers des arbitrages 3D et blasons sont finalisés. La HBL forme des arbitres en vue des compétitions organisées chez eux.

- 2- Championnat de Belgique 3D : Les résultats ont été corrigés ... attribution du titre à tous les archers classé 1^{er} de leur catégorie. Décision prise compte tenu du laps de temps très réduit entre la finalisation du règlement par la FRBTA et l'organisation du championnat.
Attention, les points quotas (repris dans l'annexe du règlement 3D), seront d'application en 2009.

- 3- Assurance RC et dégâts corporels LFBTA : Celle-ci ne couvre pas les dégâts matériels pouvant être occasionnés aux salles. Ce type de dégâts doit faire l'objet d'une assurance dégâts matériels prise soit par le propriétaire, soit par l'utilisateur.
Attention ! Si l'assurance est prise par le propriétaire, s'assurer qu'il n'y a pas de clause de recours en responsabilité. Si tel est le cas, se couvrir par une assurance contre le recours.

- 4- Calendriers « 3D » et « nature blason » 2009 : Un exemplaire est remis aux membres du CA. Il est demandé (à nos représentants au sein de l'UC) de le faire homologuer « FRBTA », le plus tôt possible.

- 5- Liste des membres sur site : Respect de la vie privée oblige, cette rubrique sera d'accès très restreint (seuls les présidents des cercles auront le sésame).
Le web-master travail à la finalisation de la rubrique ...

2.2 Délégué du Brabant :

- 1- Démission du Président : le délégué est irrité par le ton de la lettre de démission du président ... il tient à le faire savoir.

- 2- Championnat Belgique FITA des jeunes 2009 : Le délégué remet au membres du CA un exemplaire du dossier de candidature à l'organisation du « Championnat de Belgique FITA des Jeunes 2009 » proposé par le cercle du Grand Serment Royal de Bruxelles (203 GSR).
La candidature a été annoncée lors de l'UC du 08 décembre et le dossier y a été présenté. Elle est en concurrence avec deux candidatures annoncées de cercles de la HBL (DAE et KJSS). L'UC est en attente des dossiers DAE et KJSS.
Les représentants de la LFBTA au national soutiendront et défendront la candidature du GSR.
Le choix de l'UC sera connu à l'issue de leur réunion du 26 janvier 2009.
- 3- Championnat du Brabant en salle 2008-09 : Il sera organisé par les Francs Archers d'Ottignies (252 FAO).
- 4- Challenge Jeunes du Brabant : Cinq cercles participent à l'aventure. Ce challenge inter - équipe à pour ambition de donner le goût de la compétition aux jeunes. Les équipes seront composées d'un jeune archer confirmé et de deux jeunes archers débutants.
- 5- Fin de mandat des représentant de la province : Un appel à candidature à la fonction de délégué de province a été lancé
- 6- Frais de participation aux tirs FITA : voir pt 1 du délégué du Hainaut

2.3 Délégué du Hainaut :

- 1- Frais de participation aux tirs FITA : Le sujet a été amorcé par le délégué lors du CA du 07-11-2008. Il y avait été demandé de porter le débat dans les provinces en y posant la question : « pour ou contre une augmentation des frais de participation aux tirs » ...

Voici les réponses des provinces : réponse en provinces du **Hainaut** après l'**AG du 19-01-09** ... la province de **Namur** est majoritairement **pour** ... la province de **Luxembourg** est entre deux chaises, **pour et contre** ... à **Liège** les cercles sont plutôt **contre** ... quant à **Bruxelles** il n'y a **pas d'avis**.

- 2- Anneau d'arbitrage pour contrôle des arcs barebow : Il a été remis au responsable à l'arbitrage de la province, Monsieur Jean-Claude Milani.

2.4 Délégué de Liège :

- 1- Frais de participation aux tirs FITA : Voir pt 1 du délégué du Hainaut.
- 2- Election du délégué de province : - Les Statuts disent :

Art 28 b : Les cinq délégués provinciaux, un par province, sont désignés en tant que délégués de chacune des provinces et éventuellement démis de leurs fonctions, uniquement par les **mandataires** des membres effectifs des cercles agréés de chaque province. Les modalités de désignation et de révocation de ces délégués sont prévues par le règlement d'ordre intérieur

Art 28 c : Le délégué tir nature est désigné et éventuellement démis de ces fonctions, uniquement par les **mandataires** des membres effectifs des cercles agréés membre de la commission nature. Les modalités de désignation et de révocation de ces délégués sont prévues par le règlement d'ordre intérieur.

- Le R.O.I. dit :

Art 4.1.4 : Conformément à l'article 28a des statuts, cinq délégués provinciaux représentant leur province respective participent au conseil d'administration.

L'article 28b des statuts renvoi à ce qui suit : les délégués de provinces sont désignés ou révoqués par les **représentants** des cercles de leur province respective réunis conformément aux statuts et/ou règlement de celle-ci.

Art 4.1.6 : Conformément à l'article 28a des statuts, le délégué tir nature représentant la commission tir nature participe au conseil d'administration.

L'article 28c des statuts renvoi à ce qui suit : le délégué tir nature est désigné ou révoqué par les **représentants** des cercles membres de la commission tir nature réunis conformément aux statuts et/ou règlement de celle-ci.

Le délégué s'interroge ... : qui, des mandataires ou des représentants, désignent le délégué?

Le rédacteur des statuts et du R.O.I. présente la procédure qu'il souhaitait dans les textes: la liste des candidats est présentée à chaque cercle de la province.

Les mandataires des cercles désignent (après consultation des membres en cas de mandataire unique) en interne, le candidat retenu. Le représentant du cercle rapportera la décision au niveau de la Province ... le candidat recueillant le plus de voix sera présenté au CA.

L'ensemble des mandats (administrateurs, délégués, membres des conseils disciplinaires) arrivant à terme en fin d'olympiade, le délégué se demande s'il n'est pas envisageable d'organiser tous les votes en assemblée générale LFBTA.

La question reste posée, elle pourra être débattue par l'équipe élue en mars 2009.

2.5 Délégué de Luxembourg :

- 1- Frais de participation aux tirs FITA : Voir pt 1 du délégué du Hainaut

2.5 Délégué de Namur :

- 1- Frais de participation aux tirs FITA : Voir pt 1 du délégué du Hainaut
- 2- Étiquettes : Certain cercles s'inquiètent de ne pas avoir reçu les étiquettes demandées dernièrement. Le secrétaire administratif répond avoir fait le nécessaire pour résorber le retard ... conséquence d'un arrêt de travail pour raison de maladie.
- 3- Dossier Championnat de Belgique en salle 2008-09 : La province de Namur bien qu'organisatrice déjà désignée par la FRBTA pour organiser le Championnat ... ne doit pas omettre de renvoyer son dossier de candidature au national et ainsi régulariser la situation.

3. Rapport du responsable Sport pour tous et de la Jeunesse :

EXCUSE

4. Rapport du responsable à l'arbitrage, aux règlements et à l'international :

- 1- Liste des arbitres LFBTA : La mise à jour de la liste des arbitres de LFBTA est en cours de réalisation. Il est demandé au secrétaire administratif de préparer un courrier type pour informer les arbitres démissionnés.

5. Rapport de la lutte contre le dopage :

- 1- Rien à signaler.

6. Rapport du directeur technique :

- 1- Équipe élites 2008/2009 : La demande de soutien et d'un courrier réalisée lors du dernier CA est demeurée sans suite. Cette lettre destinée à tous les membres de l'équipe devait être rédigée par le CA rappelant à tous :
 - Les Priorités de chacun (présence à 80% des stages)
 - La méthode de financement de l'ADEPS (uniquement les actions réalisées)
 - Marquer la différence entre une rencontre « essentielle » des coaches individuels et une présence « intempestive » mettant en doute l'apport de la ligue au travers de ces journées.

Le programme d'entraînement et de saison de compétition est remis à tous...

Peu de compétitions FITA par rapport à un calendrier international surchargé mais également « concentré » sur une courte période ce qui implique des choix spécifiques pour les étudiants !

Le stage de Pâques : Marc a transmis sa liste de candidats et les premiers contacts ont été entrepris entre la ligue, l'agence de voyage et le responsable des sports de l'hôtel qui nous accueillera en Turquie. (cfr documents joints)

-2- Championnats en salle :

2.1 Championnats du Monde en salle 2009 :

Alors que nous nous trouvons à l'heure des inscriptions préliminaires, au vu du classement provisoire du BAIC, deux archers remplissent les critères de sélection : Zoé Göbbels qui n'est pas candidate et Cédric Van Elven.

Celui-ci peut y participer en sachant que n'ayant pas posé de candidature d'adhésion à l'équipe LFBTA 2009, il n'est pas sur la liste des personnes subsidiées par l'ADEPS et que le conseil d'administration ne souhaite pas créer un préalable en supportant la participation sur fonds propres. S'il souhaite participer, il en supportera la charge financière.

Pour information : aucun accompagnant francophone n'est prévu pour ce déplacement.

Un courrier sera envoyé à Cédric Van Elven pour lui annoncer la décision du CA (préparation secrétaire administratif).

2.2 Championnats de Belgique en salle 2008-09 : Le règlement est actuellement à la rédaction... Il ne devrait pas être différent de celui de l'an dernier !

2.3 Championnats de Ligue en salle 2008-09 : Le règlement est actuellement à la rédaction... Il ne devrait pas être différent de celui de l'an dernier !

-3- Nouvelles de la Fédération ... de l'UC :

3.1 Championnat de Belgique Seniors et Masters FITA 2009 : Confirmation de l'attribution de l'organisation au Cercle d'Ekeren (DAE) ... les dates retenues sont : les 19 et 20 septembre 2009. L'organisateur propose une trame organisationnelle inédite pour l'évènement.

Les épreuves qualificatives et éliminatoires, tant individuelles que par équipe, seront organisées le samedi 19 à Ekeren demi finales y comprises.

Les Finales pour le bronze seront organisées le dimanche matin et celles pour l'or le dimanche après-midi à la Steenplein, près du Château d'Anvers.

3.2 Championnat de Belgique Cadets et Juniors FITA 2009 : Le sujet a été évoqué lors de l'intervention du délégué du Brabant se reporter au point 2.2 -2 du présent document.

3.3 Championnat de Belgique FIELD : Aucun organisateur ne s'est manifesté à ce jour ! Ces dernières années, l'organisation a été confiée à des cercles de la HBL. Imaginé que Theux ou Spa soit candidat en 2009, relève t-il de la science fiction ? Et doit-il s'agir d'une seconde organisation sur l'année ou ont-ils la possibilité de l'intégrer à l'organisation annuelle du club !!!

3.4 Critères de sélection internationaux : La HBL exécute un retour en arrière. Les critères qu'ils préconisent sont basés sur un quota points à réaliser. Quota points à ce point élevé, qu'il ne permet plus de construire une carrière internationale sur le moyen et long terme en glanant de l'expérience par étapes successives vers le sommet.

Intégrons cette manière de travailler (qui à un sérieux relent de déjà vu) et demain, la participation belge à l'international sera réduite à peaux de chagrin.

Ces critères ont été transmis au responsable du pôle jeune afin qu'il prépare une contre proposition pour les jeunes. Contre proposition qui intègre la notion d'exigences différentes selon que l'archer aborde une première année internationale ou qu'il ait déjà de la bouteille en la matière.

Au niveau des seniors ... Une entrevue du Directeur Technique avec son homologue en HBL, devrait permettre de revoir le niveau points exigé à la baisse. Ce qui autoriserait de participer en international sans pour autant avoir déjà atteint le niveau permettant de terminer dans le top 16 de la compétition.

Ces divergences proviennent principalement des politiques sportives très différentes, défendues par chaque ligue. Politiques sportives qui sont influencées, voir dépendantes, de celles dictées par le BLOSO et l'ADEPS chevilles ouvrières des décisions ministérielles communautaires.

3.5 Mise en place d'un classement Belge représentatif du niveau des archers : Comment réaliser un classement plus significatif, que l'actuel BAOOC, de la valeur de nos archers. Et ce qu'ils s'illustrent durant la saison d'été, sur les terrains nationaux ou qu'ils assument leurs qualifications au niveau international ? Pour exemple : en 2008, ni Gladys Willems, ni Catheline Dessoy ne figurait en bonne place au BAOOC ... chercher l'erreur !

La mise au point de ce classement prendra vraisemblablement du temps. D'autant plus de temps qu'actuellement la HBL n'y trouve aucun intérêt. Alors qu'en LFBTA, l'ADEPS lui accordant une valeur certaine, il prend évidemment une toute autre dimension.

Prenons le temps de l'imaginer et de le figurer car dans un premier temps, l'utilisation de ce classement sera purement administrative (dossiers ADEPS) sans aucune ambition qualificative.

3.6 Le BAIC et ses dérivés : Lors de la manche de Mol 2008, certaines libertés prises par rapport au règlement BAIC sont apparues ... tel que la participation de compounds le jour des recurves et vice-versa ... mais aussi la répercussion des abandons dans le classement.

Quels arguments peuvent convaincre un organisateur de refuser d'inscrire des compétiteurs, jouant hors classement BAIC, s'il lui reste de la place ? Quelle attitude adopter si d'aventure un de ces archers peut prétendre à un record de Belgique, voir d'EMAU ou du Monde ? Car, si aux yeux du règlement BAIC l'archer est hors la loi, en matière de records (les 4 épreuves comptant pour ce classement étant reprises au calendrier de la FITA) ils sont incontestablement homologables.

Voici qui démontre les limites du BAIC et celles du règlement d'attribution des records

- 4- Formation de cadres : Cours de niveau 1
Une nouvelle session de formation est programmée au Plan Programme dans le second trimestre de 2009. Toutes les informations paraîtront dans la revue « l'Archer » de décembre 2008 et sont déjà sur le site de la LFBTA
Les dates retenues sont : 15/03, 29/03, 26/04, 31/05 et 07/06 pour l'examen
- 5- Visite de l'école de tir de Chiny (603 LAC) : Le Directeur technique et le Secrétaire administratif ont assisté, avec plaisir, à un cours théorique dispensé à une quinzaine de têtes blondes attentives et passionnées. Cours qui fut suivi de quelques volées ludiques en salle de sport.
La visite s'est alors terminée autour d'une table avec tous les intervenants de ce beau projet !

A propos d'école de sport labellisée ... Lors de la réunion des fédérations, réalisée à l'initiative de l' AISF, nous avons suivi la présentation des écoles de natation labellisées par la fédération Francophone. D'une part, nous étions heureux de constater que nombres de similitudes existaient entre ces deux projets. Mais aussi, que nous pouvions encore améliorer le nôtre sous différents aspects :

- Formation gratuite chaque année pour un cadre d'une école labellisée.
- Utilisation d'un logo spécifique « promotionnel » pour chaque école reconnue.
- Mise en exergue sur le site et dans les publications des écoles labellisées.
- Signature et respect d'une « charte qualité » énonçant les critères minimaux à respecter et à développer au sein de l'école.
- Possibilité d'exploiter un logo officiel dans des courriers, affiches, autocollants.

7. Rapport du trésorier

- 1- Membres LFBTA : Le nombre de membres enregistrés actuellement est de 1577 unités.
- 2- Plan Programme 2009 : Lors de la réunion des fédérations (AISF), Madame Bidaine (gestionnaire du volet financier des P.P. à l'ADEPS) a présenté « La justification comptable relative aux subventions et plan - programme » en application du décret Communauté Française du 8 décembre 2006.

FORFAIT...

2.1 Forfait ... Mode de calcul : La 1^{ère} année d'application la subvention est égale à la subvention la plus élevée précédant l'entrée en vigueur du décret (soit celle de 2005, 2006 ou 2007). Pour les « fédérations sportives », sont repris les subventions ancien décret : Forfait + cadre administratif.
La subvention forfaitaire peut-être majorée de 2,5 ou 5% en fonction du pourcentage de sportifs appartenant au genre minoritaire : soit 20 ou 33% de dames pour la LFBTA !!!

A partir de l'année budgétaire 2009, les montants seront indexés chaque année sur base de l'indice des prix à la consommation en vigueur au 1^{er} décembre 2007.

2.2 Forfait ... mode de liquidation : en deux phases :

-phase 1- Dans le courant du 1^{er} trimestre de l'année en cours (31mars), une avance de 80% du montant mis en liquidation l'année précédente ... pour 2009 l'année retenue (voir ci - avant).

-phase 2- A la fin du premier semestre (30juin) de l'année en cours, paiement du solde.

Préalable à la phase 2, dépôt des pièces justificatives du forfait de l'année précédente (31 janvier 2009) et du formulaire « demande de subvention + annexes » (31 mars 2009).

2.3 Forfait ... cadre administratif : en deux volets :

-volet 1- Indemnité forfaitaire octroyée à titre d'intervention dans les dépenses de secrétariat social.

-volet 2- Subvention supplémentaire (ancien reliquat) calculée pour 2008 sur base du cadastre de l'emploi au 21 janvier 2005.

ATTENTION AU DOUBLE SUBVENTIONNEMENT : tenir compte dans la déclaration des dépenses en personnel de toutes autres aides d'autres pouvoirs publics (régions wallonne, bruxelloise ... maribel, prime, etc.).

PLAN – PROGRAMME ... concerne les seuls fédérations classées « Fédérations sportives ».

2.4 Plan – Programme ... liquidation avance : Dans le courant du 1^{er} trimestre de l'année en cours (31mars), une avance de 80% du montant mis en liquidation l'année précédente ... soit sur base de 2007 en 2009 car les comptes 2008 ne seront pas encore clôturés).

(Concerne ... Cadre sportif, volet haut niveau PP et notoriété).

Quand 2008 sera clôturé, une avance supplémentaire pourra être versée s'il y a différence entre 2007 et 2008 ... soit 80%-différence.

Une avance complémentaire peut encore être versée à condition de justifier l'utilisation comptable des 1^{ères} avances.

2.5 Plan – Programme ... liquidation solde : le solde sera versé l'année suivante sur base des pièces justificatives et preuves de paiement à déposer pour le 31 janvier de l'année suivante (soit 2010 pour 2009).

ATTESTATION REVISORALE ...

Monsieur le Ministre Michel Daerden a décidé que la liquidation du solde du plan – programme se fera sur production des comptes et bilan de l'exercice concerné assorti d'une attestation révisorale certifiant la régularité des comptes et bilan et de l'utilisation adéquate des subsides accordés....

En LFBTA, cette attestation s'ajoute au contrôle des vérificateurs au compte (Statutaire).

Prévue pour l'exercice 2008, la production d'une attestation révisorale est postposée d'un an, elle ne sera demandée qu'à partir de l'exercice 2009 (soit en janvier 2010).

-3- Plan Programme 2008 :

3.1 Bourses : un rappel aux bénéficiaires a été envoyé pour permettre leurs liquidations.

3.2 Compétitions 2008 : sont soldées.

-4- National : il reste à répartir le coût des Championnats de Belgique.

-5- Médaillés LFBTA en 2008 :

Mathieu Vandepoele (Bronze individuel Championnat Monde Universitaire), Mathieu Vandepoele, Julien Depoitier et Grégory Aerts (Bronze par équipe Championnat Monde Universitaire) et Serge Verrier (Bronze au Championnat d'Europe 3D).

Comme d'application par tradition, le CA de la LFBTA a décidé d'accorder la gratuité au archers revenus médaillés d'une compétition majeure (Championnat Monde ou EMAU) ...

Et cerise sur le gâteau, la Fédération nationale leur accorde un bonus sous la forme d'un bon d'achat chez « Serge Sport » majoré de 40% par la société Serge Sport.
Les intéressés ont été informés de la décision.

8. Divers

-1- Procès verbal du CA du 07 novembre 2008 : Le projet de PV a été approuver par voie de « courriel » pour nous permettre de compléter le dossier « reconnaissance de la Ligue » en temps et heure. Aucune remarques n'ont été émises, le complément au dossier a été envoyé par courrier recommandé à l'ADEPS.
Le CA confirme ce jour l'approbation du P.V.

-2- courrier In :

2.1 Remerciements : La famille Durllet remercie pour les marques de sympathie à l'occasion du décès de Monsieur Jean-Paul Durllet.

2.2 Lettre ouverte au CA (cercle 401 ACG) : Le courrier a été lu au C.A. qui prend acte.

2.3 Nouveau décret en préparation : Une information concernant la préparation d'un décret de la Communauté Française, visant à imposer aux cercles sportifs la présence en leur sein d'au moins un diplômé ADEPS (niveau 1, 2 ou 3), serait en préparation pour application fin 2009, début 2010. Information qui reste au conditionnel avant plus amples informations qui ont été sollicitées par courrier près du Ministre des sports.

2.4 Diplôme FITA : Des diplômes sont parvenus de la FITA ... Record du monde RDM de Nelly Wullus, 4ème place au Championnat du Monde Field 2008 de Marina Prélipcean et 1^{ère} place des qualifications ajouté à la 4ème place finale au Championnat du Monde Field 2008 de Zoé Goebels. Le trésorier se rendra au prochain stage « équipe LFBTA » pour remettre les diplômes à Marina et Zoé. Patrick Meunier remettra le diplôme à Nelly lors du BAIC de Bertransart.

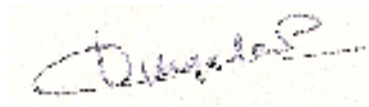
10. Date du prochain CA

La prochaine réunion est programmée le 06 février 2009 (19h00) à LIE (Liège)

Fin de la séance : 1H 00 le 13 décembre 2008

Rédaction ... secrétaire administratif

Pour le CA



Patrick Wiggeleer
Vice - Président et Président FF



Pierre-Jacques Lemaire
Trésorier